

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 octobre 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Frédéric GUINIERI - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE représentée par David GALTIER - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Sophie JOISSAINS.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGEAC - Jean-Pascal GOURNES - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR 007-8460/20/BM

■ Participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Salon des Entrepreneurs de Marseille 2020 - Approbation d'une convention avec la Ville de Marseille pour l'organisation d'un stand commun MET 20/16200/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique et d'aménagement de l'espace métropolitain, la Métropole Aix-Marseille-Provence met en œuvre une stratégie de développement économique qui s'appuie sur des actions de promotion. Parmi ces actions, la présence dans des salons économiques professionnels constitue un axe important qui permet de promouvoir l'image du territoire, de montrer les réalisations et les projets en cours et ainsi témoigner de son attractivité auprès des décideurs économiques.

Créé il y a 27 ans et organisé par le Groupe Les Echos, le Salon des Entrepreneurs (SDE) a été conçu comme lieu de formation, d'informations et d'échanges ayant pour vocation d'accompagner les porteurs de projets et les dirigeants de jeunes entreprises dans la création, la reprise et le développement d'une activité. Présent chaque année à Paris, Lyon et Nantes, le Groupe Les Echos a organisé la première édition marseillaise en 2015.

Ce rendez-vous, désormais incontournable et pérenne entre les différents acteurs qui composent le tissu économique local, et dans le contexte économique difficile et exceptionnel lié à l'épidémie de Covid-19, permet à la Métropole Aix-Marseille-Provence d'encourager la reprise en accompagnant les entreprises de son territoire.

Ainsi, en 2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite participer à la sixième édition du SDE organisé à Marseille.

**Signé le 15 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 29 octobre 2020**

Pour cette sixième édition, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Ville de Marseille souhaitent s'associer pour réaliser un stand commun de 75m² sur lequel l'offre et les atouts du territoire ainsi que les services proposés par chacune seront présentés aux visiteurs, avec pour ambition de valoriser leurs atouts, communiquer en matière de développement économique, rencontrer des porteurs de projets et plus largement maintenir l'activité économique et le développement des entreprises du territoire.

Le budget prévisionnel de cette participation commune au SDE 2020 s'élève à la somme de 30 000 euros. Il comprend les frais de conception et d'aménagement du stand ainsi que les prestations annexes permettant d'optimiser la participation des partenaires et le bon déroulement de l'action.

La Métropole sera le mandataire du partenariat pour l'organisation de cette participation commune et pour la réalisation du stand commun. La Ville de Marseille versera ainsi à la Métropole le montant de sa participation financière à l'organisation de cet événement.

Le budget prévisionnel et le plan de financement de la participation commune du partenaire au SDE 2020 sont les suivants :

Dépenses en euros TTC		Recettes en euros TTC	
Conception événementielle	8 000	Métropole	22 000
Aménagement et réalisation du stand	20 000	Ville de Marseille	8 000
Prestations de communication	2 000		
TOTAL	30 000	TOTAL	30 000

Le montant de la participation de la Métropole à ce salon s'élèvera donc à la somme de 22 000 euros.

Dans ce cadre, il est proposé au Bureau de la Métropole d'approuver la convention de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Ville de Marseille, jointe en annexe, relative à l'organisation d'un stand commun lors du Salon des Entrepreneurs le 5 novembre 2020.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite participer à l'édition 2020 du Salon des entrepreneurs dont l'un des objectifs est de contribuer à la relance économique du territoire ;

Signé le 15 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 29 octobre 2020

- Que la Métropole souhaite associer à sa participation à ce salon la Ville de Marseille, avec pour ambition de valoriser le service aux entreprises, communiquer en matière de développement économique, rencontrer des porteurs de projets et plus largement maintenir l'activité économique en accompagnant les entreprises du territoire.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence à la sixième édition du Salon des Entrepreneurs qui se déroulera à Marseille le 5 novembre 2020.

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat, ci-annexée, entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Ville de Marseille, relative à l'organisation d'un stand commun lors du Salon des Entrepreneurs le 5 novembre 2020.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020 de la Métropole : sous-politique B330 nature 6233 fonction 64.

Les recettes correspondantes seront constatées au budget de la Métropole : sous-politique B330 natures 70875 (Ville de Marseille) fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises
Artisanat et Commerce

Gérard GAZAY